

Titularisation des précaires

Reconnaissance des maladies imputables au service

Respect des droits et du contradictoire

Pas de clientélisme

Egalité femmes/homme

Respect des temps partiels choisis et des demandes de télétravail

Reconnaissance de la pénibilité



Accès à la formation pour tous.tes

Soutien et respect des recours

Accès à l'emploi des travailleur.ses handicapé.es

Suppression des entretiens professionnels

Pas de rémunération au mérite

Protection des victimes

# La Commission Administrative Paritaire

ou CAP ou ce qu'il en reste car le gouvernement a supprimé une très grande partie de ses compétences. Il y a 3 CAP (une par catégorie : A, B et C) et SUD présente des listes dans les 3 catégories. Les CAP traitent d'éléments de carrière, et sont devenues des instances essentiellement de recours individuels (recours évaluation, refus de temps partiel, refus d'une demande de disponibilité, refus de Compte Epargne Temps, refus de télétravail, embauche des personnes handicapées). Le conseil de discipline est une formation spécifique de la CAP. Les deux premiers syndicats élus en CAP pourront siéger en conseil médical.

**Vos représentant.es Sud s'y battent pour faire reconnaître les accidents de travail, les maladies professionnelles et combattre les mesures disciplinaires abusives.**

**Le conseil de discipline** est issu de la CAP et est présidé par un juge administratif. Il prononce des sanctions des 2ème, 3ème et 4ème groupes.

**Le conseil médical est amené à se prononcer sur :**

- ✓ l'imputabilité au service d'un accident de service, de trajet, d'une maladie professionnelle, le Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS)...
- ✓ la mise en retraite pour invalidité
- ✓ l'attribution d'allocations pour invalidité temporaire et ses révisions...

**NOUS NOUS ENGAGEONS A DEFENDRE TOU.TES LES AGENT.ES SYNDIQUE.ES OU NON, EN TOUTE INDÉPENDANCE, SANS AUCUN CLIENTÉLISME, ET À RENDRE COMPTE DES DÉCISIONS.**

**NOUS VOUS AIDERONS À VOUS SAISIR DES RECOURS INDIVIDUELS POUR RENDRE VISIBLES DES PROBLÉMATIQUES COLLECTIVES** (management violent, comportements sexistes, racistes, homophobes, discriminations à la maladie...)

**Voter Sud en décembre 2022 c'est vous donner les moyens d'agir!**  
Vote à l'urne le 8 décembre ou avant par correspondance



# Sud n'a pas chômé en CAP A, B et C! Ni en commission de réforme B

Vos représentant.es SUD en CAP A B C et en commission de réforme B ont tenu leurs engagements et ont :

- accompagné des **recours individuels** sur leur compte-rendu d'évaluation professionnelle, sur le télétravail,
- accompagné des agent.es en **procédures pré disciplinaires**,
- soutenu jusqu'à la **victoire au Tribunal Administratif** une agente de lycée sanctionnée à tort par la Région
- accompagné des **reconnaisances de maladies professionnelles, d'accidents de service ou de trajets**, y compris en télétravail
- **informé les agent.es** de leur passage en instance pour vérifier les informations transmises par la collectivité
- **défendu tout.es les collègues, sans aucune condition d'adhésion**, hormis dans les cas incompatibles avec nos valeurs (sexisme, racisme, favoritisme/ clientélisme).
- **refusé de prendre part au vote pour dénoncer des dossiers trop souvent à charge**, sans éléments de défense ce qui est contraire aux attendus d'une procédure en CAP qui doit être contradictoire
- **dénoncé le non-respect des ratios d'avancement votés en 2017**, les **discriminations** liées à la maladie, sexuelles mais aussi syndicales de nos membres mais également des membres d'autres organisations syndicales.



## Nos revendications & combats en CAP A, B et C :

- l'emploi et le maintien dans l'emploi des agent.es en **situation de handicap**, le **droit à la carrière et au reclassement** pour tous.tes
- le **respect du contradictoire** et un meilleur droit à la défense
- le droit inconditionnel au temps partiel choisi, à la formation
- la **transparence des règles applicables** dans les directions (temps partiel, télétravail ...) pour lutter contre l'arbitraire et le clientélisme
- la **reconnaissance des maladies professionnelles et des accidents imputables au service**
- la meilleure prise en compte des recours
- Pour les  **futures évaluations** : l'intégration de la sectorisation et de l'emploi du temps annuel pour les Lycées et CREPS dans la définition des objectifs annuels, qui doivent rester mesurables et atteignables, en lien avec les moyens disponibles y compris pour les encadrant.es...
- le **refus des primes au mérite** et de toute compétition
- la **mise en place d'un observatoire de l'égalité femmes - hommes**
- l'**externalisation de la cellule de signalement**
- la **protection des victimes**, avec le recours aux mesures de suspension préventive et à la protection fonctionnelle

Solidaires  
**Sud**  
Collectivités territoriales

**Solidaires**  
Fonction Publique

*Voter pour **Sud**, c'est nous permettre de vous défendre sans condition d'adhésion, et de mieux vous accompagner dans vos démarches liées à la carrière, la santé (en lien avec le vieillissement, l'usure professionnelle, la souffrance morale au travail), la discipline, les signalements...*

## Sud

est le seul syndicat régional à vous informer sur vos droits, via l'édition de guides « **faits maison** » :

- ✓ sur les promotions et avancements de grade, en CAP et hors CAP
- ✓ sur les entretiens d'évaluation professionnelle et les recours
- ✓ sur les recours en cas de refus de télétravail
- ✓ sur le tribunal administratif à saisir

et nationaux :

- ✓ sur le CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service)
- ✓ sur les TMS (Troubles Musculo Squelettiques),
- ✓ sur les violences sexuelles et sexistes au travail
- ✓ sur les carrières
- ✓ via les fiches pratiques éditées par Solidaires pour mieux faire reconnaître comme accidents de service des *burn-out* ou craquages

Vous pourrez trouver ces infos sur Intranet, sur [www.sud-ct.org](http://www.sud-ct.org) et sur [www.la-petite-boite-a-outils.org](http://www.la-petite-boite-a-outils.org)